

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières proposent un règlement harmonisé sur les obligations relatives au prospectus

Le 21 décembre – Calgary – Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) sollicitent des commentaires sur le projet de *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*. Fruit des efforts d'harmonisation des obligations relatives au prospectus de tous les territoires du Canada, le projet de règlement vise à offrir aux participants au marché, dont certains types de fonds d'investissement, un régime de prospectus homogène et transparent.

« Le regroupement de tous les règlements et instructions sur le prospectus dans un seul texte est remarquable en soi, a affirmé Jean St-Gelais, président des ACVM et président-directeur général de l'Autorité des marchés financiers du Québec. Grâce à l'harmonisation et à la simplification des obligations dans les divers territoires, il sera plus facile pour les émetteurs de placer leurs titres sur les marchés financiers du Canada. »

Actuellement, tous les membres des ACVM imposent des obligations qui se ressemblent sans pourtant être identiques. Les participants au marché qui comptent placer des titres dans plusieurs provinces et territoires doivent se conformer aux obligations de chacun d'eux. La consolidation des obligations d'application locale dans un ensemble unique d'obligations pour tous les marchés du Canada aura pour effet de réduire les coûts assumés par les émetteurs pour placer des titres sur différents marchés tout en maintenant l'application de normes strictes sur la communication de l'information et la protection des droits des investisseurs.

Les commentaires seront acceptés jusqu'au 31 mars 2007. On peut consulter les projets de règlement et d'instruction générale sur le site Web de plusieurs membres des ACVM.

Les ACVM sont le conseil composé des autorités provinciales et territoriales en valeurs mobilières. Elles coordonnent et harmonisent la réglementation des marchés des capitaux du Canada.

–30–

Personnes-ressources :

Frédéric Alberro
Autorité des marchés financiers
514-940-2176

Jane Gillies
Commission des valeurs mobilières du
Nouveau-Brunswick
506-643-7745

Tamera Van Brunt
Alberta Securities Commission
403-297-2664

Ainsley Cunningham
Commission des valeurs mobilières du
Manitoba
204-945-4733

Andrew Poon
British Columbia Securities Commission
604-899-6880

Nicholas A. Pittas
Nova Scotia Securities Commission
902-424-6859

Carolyn Shaw-Rimmington
Commission des valeurs mobilières de
l'Ontario
416-593-2361

Barbara Shourounis
Saskatchewan Financial Service
Commission
306-787-5842